

RAPPORT ANNUEL 2021



Le Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE) est l'organisme officiel et représentatif de la profession notariale auprès des institutions européennes. Le CNUE regroupe les notariats des 22 États membres connaissant cette institution : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Les notariats de Macédoine du Nord, du Monténégro, de Serbie et de Turquie sont membres observateurs.



8 JANVIER 2021

Ádám Tóth devient le nouveau président du CNUE

Lors de la cérémonie de passation de pouvoirs qui s'est tenue en ligne le 8 janvier 2021, Me Ádám Tóth devenait président du CNUE 2021 et succédait ainsi à Me Georgios Rouskas. A cette occasion, Me Tóth a déclaré : « 2020 a été une année difficile pour nous tous. La pandémie COVID-19 a mis non seulement le notariat mais aussi la société toute entière dans une situation très exigeante. En même temps, les restrictions de notre vie privée et professionnelle nous ont incités à surmonter efficacement des défis jamais vus auparavant. La vie ne pouvait pas s'arrêter; le bon fonctionnement de l'économie devait être assuré. Afin de garantir davantage la sécurité juridique, les notaires d'Europe n'ont pas cessé de travailler et ont rempli leur rôle même dans les moments les plus difficiles. Grâce à notre esprit novateur et créatif, nous

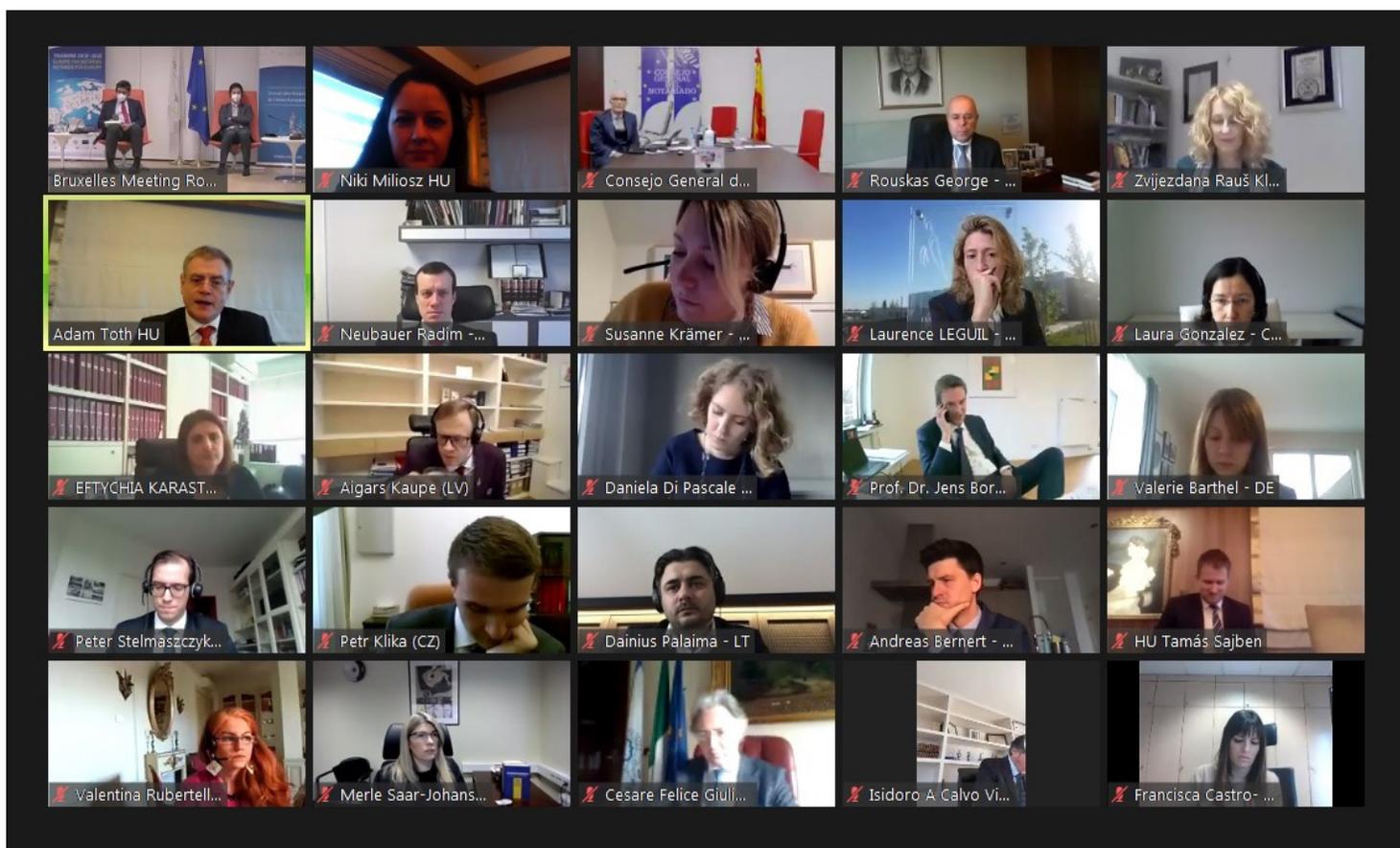
avons pu créer en permanence des outils technologiques modernes, maintenant ainsi la haute qualité des services notariaux dans tous les domaines de nos activités. Ces solutions continuent à se développer et resteront avec nous même après la fin de la pandémie.

Aujourd'hui, il est évident que la technologie joue un rôle essentiel dans notre vie quotidienne et professionnelle. Le papier disparaît progressivement de



Notaries of Europe

Providing legal certainty



nos vies, laissant la place aux actes exclusivement établis par voie électronique, ce qui accélère la gestion des affaires juridiques et administratives. La signature électronique est déjà très répandue, non seulement chez les professionnels mais aussi chez les citoyens. Simultanément, les technologies les plus innovantes – comme les chaînes de blocs, les contrats intelligents, les “big data” et l’intelligence artificielle – créent de nouvelles solutions qui étaient inimaginables même au début du 21^{ème} siècle.

L’objectif principal de la présidence hongroise est de suivre et d’étudier ces nouveaux développements techniques ainsi que les projets de l’UE qui y sont liés et de trouver les plus appropriés qui peuvent encore améliorer l’efficacité et la qualité de nos services, contribuant ainsi à la relance de l’économie européenne et aux intérêts de nos clients. Je suis convaincu que 2021 nous apportera de nombreuses innovations notariales communes, et le Notariat hongrois est fier de mener les Notaires d’Europe dans cette voie.»

4 FÉVRIER 2021

Lancement du projet « MAPE – Successions »



MAPE SUCCESSIONS

Le 4 février 2021, le CNUE a donné le coup d'envoi du projet « Suivi et évaluation de l'application du règlement 650/2012 de l'UE relatif aux successions » (« MAPE Successions »), cofinancé par l'Union européenne. D'une durée de deux ans, ce projet vise à analyser la mise en œuvre du règlement dans tous les pays couverts par le CNUE avec l'aide des 22 notariats de l'UE et de l'ARERT (Association du Réseau Européen des Registres des Testaments – www.arert.eu).

Le règlement (UE) n° 650/2012 sur les successions est en vigueur depuis août 2015. Conformément à l'article 82 du règlement, la Commission présentera, au plus tard en août 2025, un rapport sur son application, y compris une évaluation des problèmes pratiques rencontrés.

Le rapport sera accompagné, le cas échéant, de propositions d'amendements. Étant donné que, dans la plupart des pays de l'Union européenne, le domaine des successions est une compétence notariale, une contribution du CNUE est attendue. L'évaluation mise en œuvre dans le cadre du projet « MAPE Succession » portera sur des données tant quantitatives que qualitatives : nombre de successions avec des éléments transfrontaliers chaque année, nombre de testaments identifiés à l'étranger, nombre de certificats successoraux européens, difficultés d'application du règlement, etc. Les résultats et les conclusions, sous la forme d'une étude, seront présentés aux institutions européennes lors d'une conférence à Bruxelles fin 2022.

15 FÉVRIER 2021

Le 15 février 2021, le CNUE a lancé officiellement le projet “EU L@w for Notaries – Notaries for EU L@w”, son nouveau programme de formation à l’attention des notaires européens. Avec le soutien de l’Union européenne et sur une durée de deux ans, le projet vise à former des notaires dans trois domaines prioritaires du droit de l’UE : 1) le droit de la famille ; 2) le droit des sociétés et 3) le droit de la protection des données, en combinant des séminaires interactifs en présentiel et l’apprentissage en ligne. Une nouvelle étape importante sera la mise en ligne d’une plateforme d’apprentissage, qui hébergera un certain nombre de webinaires, de modules d’apprentissage

Le nouveau programme de formation du CNUE sur les rails

en ligne et de MOOC sur les trois sujets mentionnés.

Le CNUE entend ainsi apporter sa contribution à la nouvelle stratégie pour la formation judiciaire sur la période 2021-2024, présentée par la Commission européenne le 2 décembre 2020. Cette stratégie élargit la portée des offres de formations de l’UE aux professionnels de la justice pour y inclure de nouveaux domaines d’action, tels que la numérisation et l’intelligence artificielle. Elle fixe également des objectifs ambitieux : à l’horizon 2024, 30% des notaires devront être formés chaque année au droit de l’Union.



FORMATION 2020-2022

LE DROIT DE L'UE POUR LES NOT@IRES
LES NOT@IRES POUR LE DROIT DE L'UE





4 MARS 2021

Nouvelle stratégie de l'UE pour les droits des personnes handicapées

Le 3 mars 2021, la Commission européenne a présenté sa **stratégie** en faveur des droits des personnes handicapées pour la période 2021-2030. Cette stratégie décennale présente des initiatives clés autour de trois thèmes principaux :

- Droits dans l'Union : la Commission européenne proposera, d'ici la fin de 2023, une carte européenne du handicap pour tous les pays de l'Union, qui facilitera la reconnaissance mutuelle du statut de personne handicapée entre les États membres.
- L'autonomie : la Commission élaborera des orientations et lancera une initiative visant à améliorer les services sociaux destinés aux personnes handicapées.
- Non-discrimination et égalité des chances : la stratégie a pour objet de protéger les personnes handicapées contre toute forme de discrimination et de violence et d'assurer l'égalité des chances et l'accès à la justice, entre autres.

La Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées n'est pas oubliée. La stratégie annonce la création d'une plateforme sur le handicap, qui réunira les autorités nationales responsables de la mise en œuvre de la Convention, les organisations de personnes handicapées et la Commission. Cette plateforme aura pour but de soutenir la mise en œuvre de la stratégie et de renforcer la coopération et les échanges sur la mise en œuvre de la Convention.

Dans ce contexte, le CNUE a exprimé à plusieurs reprises son souhait que l'article 12 de la Convention - sur la reconnaissance égale de la personnalité juridique - et l'article 13 - sur l'accès à la justice - soient traités à leur juste importance. En effet, ces articles sont d'une importance capitale du point de vue de l'exercice des droits avec le soutien nécessaire. Ils sont d'un intérêt primordial pour le notaire, qui exerce un soutien institutionnel afin que la personne handicapée reçoive toutes les informations et recommandations concrètes nécessaires à l'exercice de ses droits dans des conditions d'égalité.

MAI 2021

Le RNE se dote d'un nouveau site web

Depuis le mois mai, le Réseau Notarial Européen (RNE) dispose d'un nouveau site web www.enn-rne.eu. Nouvelle navigation, nouvelle charte graphique, davantage de ressources gratuites et pratiques pour tous les notaires d'Europe !

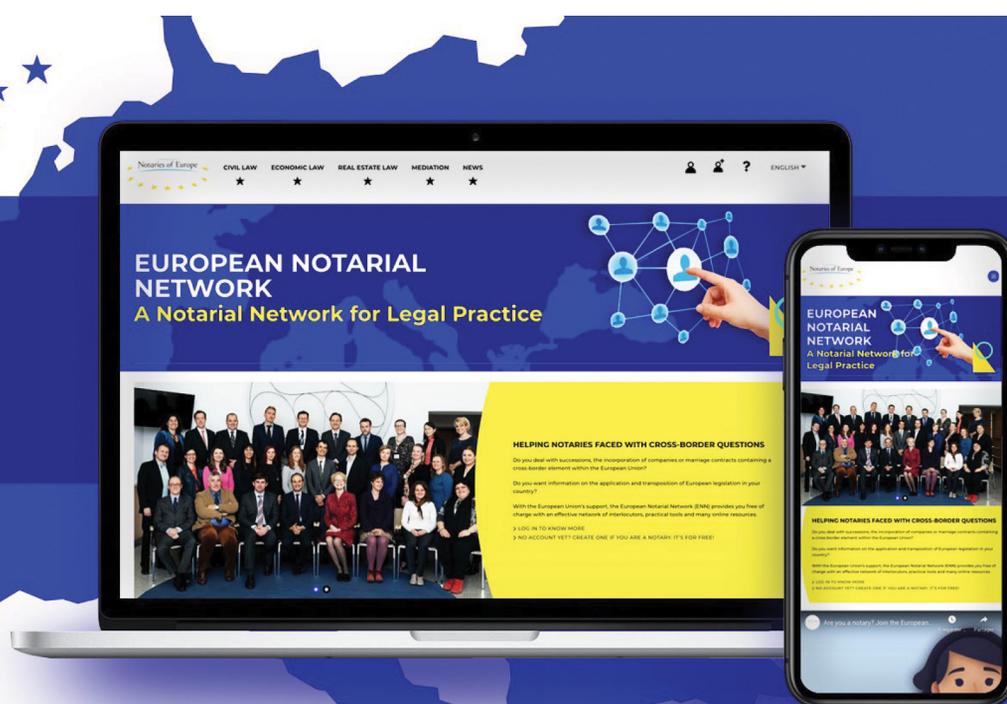
Ce nouveau site entrait dans le cadre du programme de travail du RNE pour l'année 2021, qui prévoyait comme axe stratégique une communication forte afin de toucher un maximum de notaires en Europe en leur rendant un service toujours plus performant.

Fort de près de 2000 notaires utilisateurs, le RNE entendait accroître sa notoriété cette année par la mise en place d'une stratégie de communication ambitieuse : refonte du site web et des actions de communication ciblées au niveau européen et national,

avec un focus particulier sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, en 2021, de nouveaux outils étaient en préparation pour la plateforme du RNE. Une section spécialisée consacrée au droit international privé sera mise en place, ainsi qu'un guide pratique sur l'exécution des actes authentiques. Les informations sur les législations nationales concernant la transposition de la directive 2008/52 (Médiation) et sur le site web « Couples en Europe » seront mises à jour.

Enfin, des ateliers ont été organisés au Portugal sur la protection des adultes vulnérables et en Bulgarie sur les défis numériques dans un souci de sensibiliser les notaires de terrain aux problématiques européennes.



Le 1er octobre 2021, la Chambre des notaires portugais organisait un séminaire axé sur les futurs défis et expériences des États membres en matière d'identité numérique dans la pratique notariale :

<https://enn-conference.notarios.pt>

L'événement s'est tenu à Lisbonne, ainsi que par vidéoconférence.

Cet événement, qui devait avoir lieu sous la présidence portugaise du Conseil européen et qui a été reporté en raison de la pandémie de covid-19, a été une excellente occasion pour les notaires des 22 États membres d'apprendre de différentes expériences et de contribuer aux réflexions en cours sur une identité numérique européenne.

Conferência Rede Notarial Europeia (RNE)

A Identidade Digital na vertente da Prática Notarial



ORDEM DOS NOTÁRIOS
PORTUGAL

Sessão de abertura

Ádám Tóth | Presidente do Conselho dos Notariados da União Europeia (C.N.U.E)

Filomena Gaspar Rosa | Presidente do Instituto dos Registos e do Notariado, IRN. IP

Jorge Silva | Bastonário da Ordem dos Notários (ON)



Le 17 novembre 2021, la Chambre des notaires de Bulgarie organisait un séminaire en ligne sur le thème de « La protection des adultes vulnérables en Europe ». L'événement a permis d'analyser le cadre juridique de la protection des adultes vulnérables non seulement au niveau européen mais aussi au niveau national dans une perspective comparative. Les notaires ont eu l'occasion d'apprendre des intervenants clés de différents pays de l'UE qui ont partagé leurs expériences.

Le programme de travail du RNE fait l'objet d'un partenariat de longue date avec la Commission européenne. Celle-ci a renouvelé en juillet 2021 sa confiance au RNE en donnant son accord pour une nouvelle convention-cadre de partenariat sur une période de quatre ans (2022-2025). Ce soutien permettra au RNE de poursuivre son développement.

7 JUIN 2021

Proposition de règlement de la Commission européenne sur l'identité numérique

La Commission européenne a publié le 3 juin 2021 un [projet de règlement](#) modifiant le règlement (UE) n°910/2014 concernant l'établissement d'un cadre pour une identité numérique européenne.

En vertu du nouveau règlement, les États membres offriront aux citoyens et aux entreprises des portefeuilles numériques qui permettront de lier leur identité numérique nationale à la preuve d'autres attributs personnels (par exemple, permis de conduire, diplômes, compte bancaire). Ces portefeuilles peuvent être fournis par des autorités publiques ou par des entités privées, à condition qu'elles soient reconnues par un État membre.

L'identité numérique européenne sera :

- Accessible à toute personne souhaitant l'utiliser: tout citoyen, résident ou entreprise

de l'Union européenne qui désire utiliser l'identité numérique européenne pourra le faire.

- Largement utilisable : le portefeuille européen d'identité numérique pourra être employé largement, comme moyen soit d'identifier un utilisateur, soit de prouver certains attributs personnels, aux fins d'accès à des services numériques publics et privés dans l'ensemble de l'Union.

Les utilisateurs auront la maîtrise de leurs données. Les portefeuilles européens d'identité numérique permettront aux citoyens de déterminer quels éléments de leur identité, de leurs données et de leurs certificats ils partagent avec des tiers, et de garder la trace de ce partage. La maîtrise laissée à l'utilisateur garantit que seules les informations dont le partage est indispensable seront partagées.

Dans ce contexte, le CNUE étudie l'impact potentiel de ces changements pour les notaires. Il propose la mise en œuvre d'un niveau de sécurité supplémentaire. Ce dernier viendrait compléter le cadre existant dans le règlement e-IDAS avec des mesures de sécurité supplémentaires telles que la vidéoconférence et également la biométrie pour le secteur public (y compris les notaires), et pour relier e-IDAS à la directive sur les outils numériques. Le CNUE considère également qu'il est nécessaire de rester extrêmement vigilant sur le champ d'application et les exclusions et de s'assurer que les exigences formelles nationales pour les actes juridiques ne soient pas affectées par le règlement.





22 JUIN 2021

Un nouveau contenu pour le site « Personnes vulnérables en Europe »

Le site « [Personnes vulnérables en Europe](#) » dispose désormais d'une section « adultes » totalement mise à jour. Ce site web, réalisé avec le soutien de l'Union européenne et du Réseau Notarial Européen, met à disposition des citoyens des informations sur les mesures de protection des personnes vulnérables dans les 22 pays européens couverts par le CNUE. Disponible en deux langues (le français et l'anglais), il se divise en deux volets : l'un sur les mesures de protection pour les mineurs, l'autre pour les adultes.

La nouvelle section « adultes » comprend à présent deux parties par pays :

- L'une sur les mesures de protection destinées aux adultes en perte de capacité dans le pays concerné. La question de l'adaptation des lois nationales à la Convention de la Haye du 13 janvier 2000 y est abordée.
- L'autre sur les possibilités ou non d'anticiper une perte de capacité future dans le pays concerné.

De nouveau, deux niveaux d'information sont disponibles : l'un pour un public non spécialisé, l'autre pour répondre aux besoins des notaires de connaître des réponses précises dans leur pratique quotidienne lorsqu'ils se trouvent, notamment, dans des situations transfrontalières.



20 JUILLET 2021

La Commission européenne présente un nouveau paquet anti-blanchiment

Le 20 juillet, la Commission européenne a présenté un ensemble de propositions législatives visant à renforcer les règles de l'UE en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

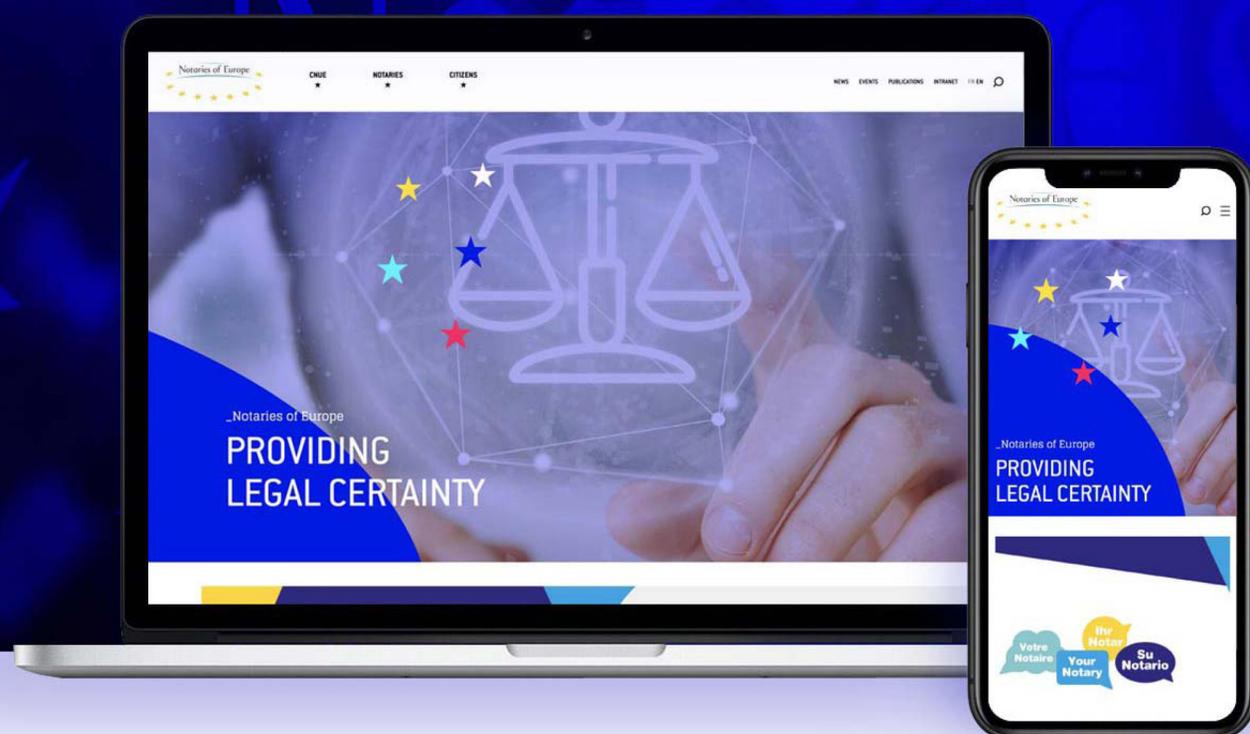
Il comprend une **proposition de règlement** visant à la création d'une nouvelle autorité européenne dédiée à la lutte contre le blanchiment d'argent (« autorité européenne de lutte contre le blanchiment d'argent » ou AMLA). L'AMLA n'aura pas vocation à remplacer les autorités nationales, mais plutôt à les coordonner et à veiller à la bonne application des règles européennes. À cette fin, l'Agence exercera une surveillance

directe des entités identifiées comme étant les plus risquées dans le secteur financier transfrontalier et une surveillance indirecte d'autres entités du secteur financier et non financier. Elle aura également un rôle de soutien et de coordination pour les cellules de renseignement financier (CRF) nationales. La nouvelle agence de l'UE devrait exister légalement, selon la Commission, au début de 2023 et être opérationnelle en 2024 pour toutes les tâches qui lui seront confiées, à l'exception de ses activités de surveillance directe. La supervision directe ne sera pas effective avant 2026.

En plus de la création d'une nouvelle agence de l'UE, la Commission européenne a proposé :

- une **révision du règlement** de 2015 sur les transferts de fonds
- un nouveau **règlement** visant à harmoniser l'application des règles dans l'ensemble de l'UE
- et une proposition de **sixième directive** anti-blanchiment

VISIT OUR **NEW WEBSITE** **NOTARIESOFEUROPE.EU**



10 SEPTEMBRE 2021

Lancement du nouveau site du CNUE

Le CNUE a présenté début septembre son nouveau site web :

www.notairesdeurope.eu

La navigation, entièrement repensée, a été considérablement simplifiée avec trois parcours principaux : le CNUE, pour présenter l'institution, les notaires et les citoyens auxquels sont proposés des outils et des ressources spécifiques. Une navigation secondaire se charge de l'actualité, des publications et des événements. Le graphisme a été modernisé dans un style sobre et clair, adapté aux différents supports utilisés par les visiteurs comme le smartphone ou la tablette.



17- 18 SEPTEMBRE

Assemblée générale plénière du CNUE à Budapest

L'AG plénière du CNUE s'est tenue les 17 et 18 à Budapest, en présence des représentants des 22 notariats membres et des membres observateurs. Lors de la première journée, les travaux ont été partagés en trois ateliers : l'un sur le droit de la concurrence, un autre sur le numérique et un dernier en vue de préparer la

participation du CNUE à la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

La Conférence sur l'avenir de l'Europe est une initiative conjointe des institutions européennes. Son objectif est d'examiner l'avenir à moyen et long terme de l'UE et les réformes à apporter à ses politiques et institutions. La Conférence implique les





citoyens et la société civile. Elle doit aboutir à des conclusions et des recommandations d'ici le printemps 2022. Lors de l'Assemblée générale du CNUE, les participants ont travaillé sur la formulation de propositions concrètes à soumettre dans le cadre de la Conférence, ainsi qu'à l'organisation durant le mois de décembre d'un événement qui servira de forum pour les présenter.

Durant la deuxième journée, l'Assemblée générale du CNUE a élu Me Giampaolo Marozz, notaire à Aoste (Italie), Vice-président du CNUE. Ensuite, les participants ont accueilli la ministre hongroise de la Justice, Judit Varga. Celle-ci a souligné la nécessité



d'un statut fort pour la profession et salué les efforts entrepris par les notariats européens en matière de numérisation. Notamment, elle a félicité le notariat hongrois pour la mise en place de la procédure électronique d'injonction de payer, qui facilite une administration rapide et stimule l'efficacité de l'économie.



12 OCTOBRE 2021

Le CNUE participe au forum ministériel sur la justice numérique

Le 12 octobre 2021, à l'initiative de Věra Jourová, Vice-présidente chargée des Valeurs et de la Transparence, et Didier Reynders, Commissaire chargé de la Justice, la Commission européenne accueillait le [Forum ministériel sur la justice numérique](#).

Le Commissaire Reynders a ouvert l'événement en présentant les prochaines initiatives de l'UE en matière de numérisation de la coopération judiciaire, prévues dans le cadre des efforts de modernisation de l'Union et de la réponse aux défis de la pandémie. Pendant le Forum, la Commission a annoncé

le lancement de la nouvelle version du [portail européen](#) e-Justice, qui fournit des orientations pratiques ainsi qu'une multitude d'outils et d'informations dans toutes les langues de l'UE aux citoyens, aux entreprises, au système judiciaire et aux praticiens du droit sur leurs droits, les législations nationales et les procédures judiciaires.

Durant l'événement, les ministres de la Justice et les organisations professionnelles du droit ont discuté de la numérisation des systèmes judiciaires nationaux et de l'impact au niveau de l'UE. Le Secrétaire général du CNUE, Raul Radoi, est intervenu à l'occasion de la session « Approche globale de l'UE en matière de numérisation/ principes généraux et besoins des professions juridiques et de la société ». Il a, notamment, été interrogé sur les leçons à tirer de la pandémie et sur la participation des praticiens du droit à la

conception des solutions numériques dans le domaine de la justice.

Raul Radoi a rappelé le rôle important joué par les notaires durant la pandémie et l'obligation qui leur incombait en tant qu'officiers publics d'assurer la continuité de leurs services auprès de la population. Dans cette optique, des solutions pratiques ont été mises en place. Toutefois, M. Radoi a souligné que, parmi les conclusions à retenir de cette période, la sécurité juridique dans le monde numérique devait être du même niveau que dans le « monde physique ». Il a également rappelé que les notaires n'avaient pas attendu la pandémie

pour proposer des solutions innovantes, comme : l'acte authentique sur support électronique, la dématérialisation des registres et leur interconnexion, les travaux en cours pour élargir les possibilités de transmettre les actes de manière sécurisée entre notaires européens, le Réseau Notarial Européen qui permet la coopération transfrontalière entre notaires, etc. Pour cette raison, il a appelé la Commission européenne à tenir compte des outils en place dans les différents Etats membres par les professions du droit et à privilégier l'interopérabilité comme approche de principe.

25 OCTOBRE 2021

6^{ème} édition des Journées « portes ouvertes » des Notaires d'Europe

Le 25 octobre 2021, dans le cadre de la Journée européenne de la Justice, les notaires d'Europe ont organisé la 6^{ème} édition de leurs journées portes ouvertes. Dans 11 pays, des





Notarios de España @Notarios_ES · 25 oct.

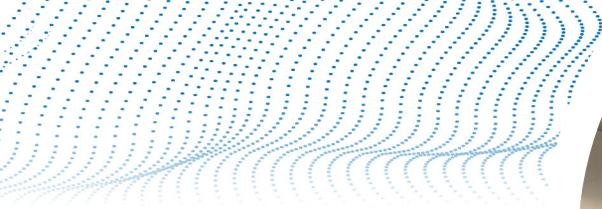
Hoy, #DíaEuropeodelaJusticia, queremos recordaros que los #notarios estamos a vuestro servicio, pudiendo, ente otras cosas, autorizar expedientes matrimoniales y celebrar bodas. #EuropeanDayOfJustice



0:37 270 reproducciones

séances d'information, des conférences didactiques, des consultations gratuites, des campagnes sur les réseaux sociaux ont attiré plusieurs milliers de personnes, simples citoyens, étudiants, retraités ou entrepreneurs. Ceux-ci ont eu l'opportunité de s'informer, poser des questions sur leur situation familiale et patrimoniale ou en apprendre davantage sur le rôle du notaire, des institutions européennes et nationales.





8 NOVEMBRE 2021

Échanges avec la Commission européenne

Le 8 novembre 2021, en marge d'une réunion de son Conseil d'administration, le CNUE s'est entretenu avec des représentants de la Commission européenne : M. Cristian Nicolau (Chef d'Unité «e-justice», DG Justice), Alexander Ivantchev (DG Justice) et Bogdan Stefan, (DG CNECT). Les présentations et discussions ont porté sur la proposition révisée de l'e-IDAS/e-ID et l'initiative sur la numérisation de la coopération judiciaire transfrontalière prévue pour le 1er décembre. Cet échange a permis de mieux comprendre la proposition de la Commission européenne et l'objectif de l'e-CODEX qui constitue un élément clé de la proposition. e-CODEX consiste en un ensemble de composants logiciels qui permettent la connectivité entre les systèmes nationaux. Il permet ainsi à ses utilisateurs (autorités judiciaires compétentes, praticiens du droit et citoyens)

d'envoyer et de recevoir par voie électronique des documents, des formulaires juridiques, des preuves ou d'autres informations de manière rapide et sécurisée. De cette manière, l'e-CODEX permet l'établissement de réseaux de communication décentralisés interopérables et sécurisés entre les systèmes informatiques nationaux soutenant les procédures civiles et pénales transfrontalières.

Les échanges ont permis de clarifier le cadre actuel de la proposition e-IDAS/e-ID qui se limite à la délivrance d'e-ID par les Etats membres et ne contient pas de dispositions régissant l'utilisation de ces e-ID. Le CNUE a partagé ses regrets que l'utilisation de l'e-ID ne soit pas suffisamment abordée dans la proposition, ce qui impacte négativement la lutte contre la fraude d'identité.

Dans l'après-midi, le président du CNUE Ádám Tóth a rencontré la Directrice générale faisant fonction de la DG Justice, Mme Salla Saastamoinen. Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur tous les dossiers d'intérêt commun et de discuter des chantiers à venir.



de l'OCDE aux services notariaux. Afin de participer activement à la discussion technique du PMR, le notariat italien -

18-19 NOVEMBRE 2021

Atelier de l'OCDE sur les professions réglementées

Les 18 et 19 novembre 2021 a eu lieu l'atelier de l'OCDE sur les barrières réglementaires à la concurrence dans les services professionnels, dans le but de partager les contributions techniques sur l'indicateur PMR et la théorie de la réglementation avec une variété de parties prenantes et d'experts.

Le CNUE et l'UINL, en plusieurs circonstances, ont souligné que les notaires doivent être considérés, comme également défini par la législation européenne, comme faisant partie de l'administration de la Justice. Il a donc été souligné la différence profonde avec toutes les autres professions analysées par le PMR et le manque d'adaptabilité de cet indicateur

après avoir passé l'examen par les pairs de l'OCDE - a présenté une **étude** approfondie expliquant la nature des services notariaux et l'utilité du contrôle juridique « ex ante ». L'étude a été préparée par Antonio Cappiello, qui a attiré l'attention sur la mission et le statut particuliers de la profession notariale de droit civil en tant que titulaire d'une charge publique, puis il a procédé à une analyse critique des indicateurs PMR de l'OCDE. Ceux-ci ne sont pas adaptés à la profession notariale, les objectifs sociétaux de protection des consommateurs et de sécurité juridique étant parfaitement atteints avec le niveau actuel de réglementation dans les pays qui ont des notaires de droit civil. Les exemples donnés ont démontré un résultat positif en termes de coûts et de délais des procédures ainsi que de respect des normes LAB en faveur de la profession notariale de droit civil.



22 NOVEMBRE 2021

Forum de futurologie du CNUE

Le 22 novembre, le notariat français accueillait le Forum de futurologie du CNUE. Présidé par Me Tamas Parti, ce forum consacré à la prospective de l'informatique notariale se réunit une à deux fois par an.

La session a commencé par un partage d'expériences sur la dématérialisation dans le secteur bancaire. Puis, les participants ont échangé sur une future stratégie des données

du notariat européen et sur les risques en matière de protection des données lors de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le notariat.

Le forum s'est penché sur la révision du règlement européen e-IDAS. Les participants ont longuement débattu des opportunités offertes par le futur portefeuille numérique européen. Celui-ci sera déployé dans quelques années dans toute l'Union européenne. Ce portefeuille facilitera grandement toutes les interactions numériques des citoyens européens. Enfin, les personnes réunies se sont intéressées aux règles sur l'archivage de long terme.



26-27 NOVEMBRE

Réunion de la Commission des Affaires Européennes de l'UINL

La Commission des Affaires Européennes (CAE) de l'UINL s'est réunie les 26 et 27 novembre dernier à Barcelone, sous forme mixte (virtuelle et en présence).

Accueillis par le Président du Conseil Général du Notariat espagnol, José Ángel Martínez Sanchiz et le Doyen du Collège des Notaires de Catalogne José Alberto Marín, les conseillers européens sous la Présidence de Franco Salerno ont dialogué sur des thèmes d'étude tels que le divorce, les procurations, les successions et la médiation.

Lors de ces réunions, la Présidente de l'UINL, Cristina N. Armella et le Président du CNUe, Ádám Tóth, se sont exprimés sur les activités

du notariat en Europe et à l'international. Également, le Vice-Président pour l'Europe et Président du Groupe de travail « Partenariat avec les Organisations Internationales », Lionel GALLIEZ, ainsi que le Président de la Commission de Coopération Notariale Internationale (CCNI), Richard Bock, ont exposé leurs actions.

Puis la Conseillère adjointe de la Cour Internationale d'Arbitrage, Amanda Jiménez Pintón, a présenté en tant qu'invitée spéciale l'activité de cette organisation internationale de premier plan à l'assemblée.

L'Académie Notariale Européenne, événement de formation jumelé avec les réunions de la Commission, a étudié l'adaptation de la Convention de l'ONU sur les personnes handicapées de 2006 dans les pays européens. Le Notariat espagnol, très investi sur ce sujet, a présenté la récente réforme législative espagnol en la matière.

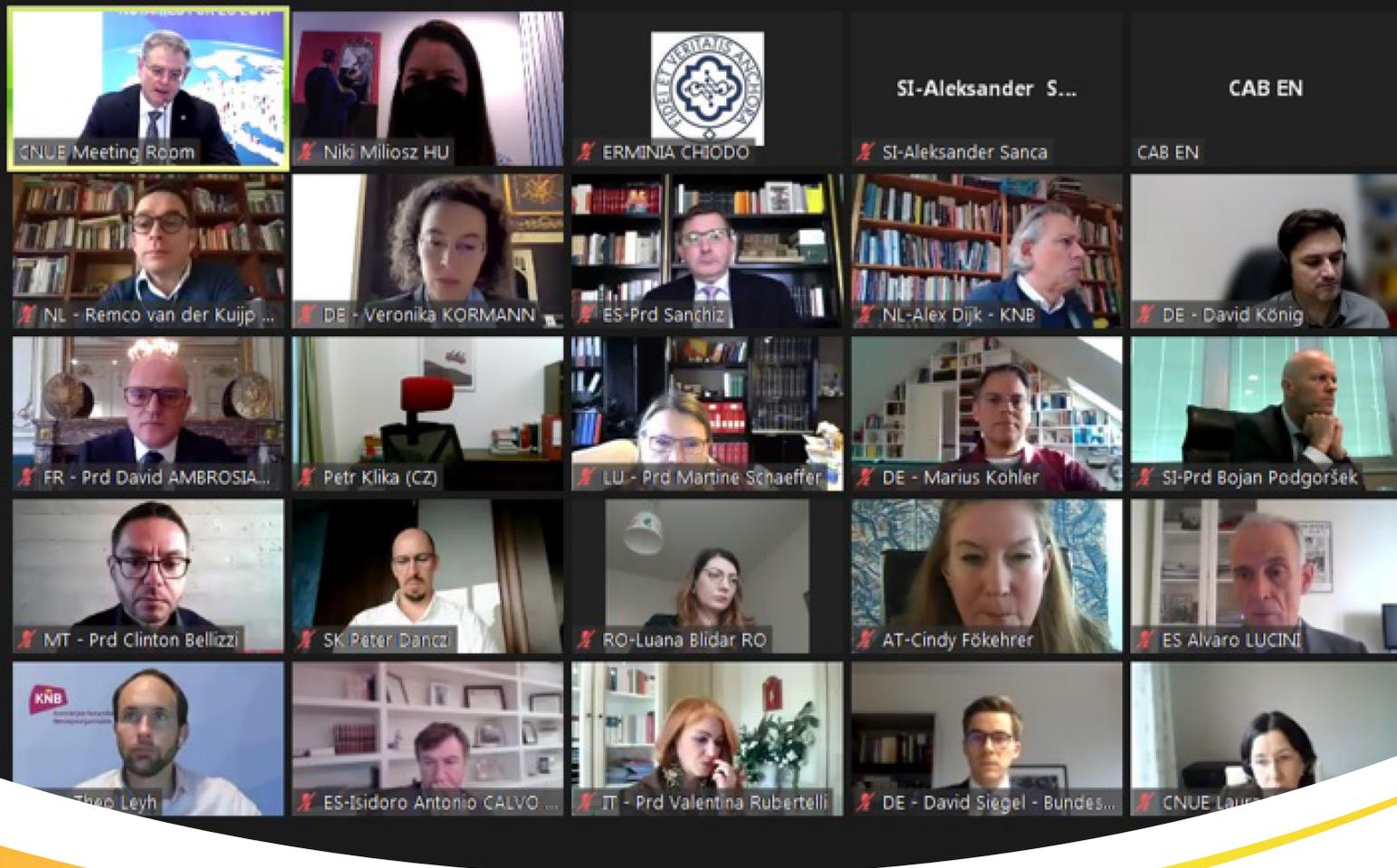


1ER DÉCEMBRE 2021

La Commission européenne lance de nouvelles initiatives pour accélérer la transition numérique

Le Commissaire européen à la Justice, Didier Reynders, a présenté le 1er décembre plusieurs initiatives visant à moderniser les systèmes judiciaires des États membres de l'UE et à stimuler l'échange de données numériques entre les administrations nationales. Entre autres initiatives,

la Commission a proposé un **règlement** sur la numérisation de la coopération judiciaire et l'accès transfrontalier à la justice en matière civile et commerciale, suivi d'une directive modifiant des textes antérieurs sur la numérisation du système judiciaire. Elle souhaite ainsi renforcer la possibilité pour les parties concernées de communiquer avec les autorités compétentes par voie électronique ou d'engager une procédure judiciaire contre une partie située dans un autre État membre. Elle veut également proposer d'autoriser l'utilisation de la vidéoconférence dans les affaires civiles, commerciales et pénales transfrontalières.



6 DÉCEMBRE 2021

Échanges avec la Commission européenne sur la formation des notaires

A l'occasion de son Assemblée générale de décembre, le CNUE recevait Peter Csonka, Chef d'Unité « formation judiciaire » de la Commission européenne qui a présenté la stratégie européenne de formation judiciaire pour 2021 – 2024. La stratégie fixe des objectifs ambitieux : chaque année, entre 2021 et 2024, 30 % des notaires devraient être formés au droit de l'UE.

La stratégie repose sur une approche à quatre volets : (1) une formation portant sur de larges domaines du droit de l'UE, offrant une réponse souple aux besoins émergents

et continus en matière de formation dans le domaine du droit de l'UE; 2) former un public s'adressant à un large éventail de professionnels de la justice, élargissant la couverture géographique et visant à renforcer la formation judiciaire des jeunes praticiens; 3) une méthodologie de formation favorisant des activités de formation de haute qualité et efficaces, utilisant des méthodes de formation modernes bénéficiant de la numérisation; (4) partage des responsabilités en matière de formation judiciaire entre les États membres, les prestataires de formation, les organisations nationales et européennes des professions judiciaires et l'UE.

Enfin, lors de l'Assemblée générale, les Présidents des notariats membres du CNUE ont élu Me Giampaolo Marcoz, notaire à Aoste (Italie) Président du CNUE pour l'année 2022. Me Marius Kohler, notaire à Hambourg (Allemagne), a été élu Vice-président.

7 DÉCEMBRE 2021

Conférence du CNUE sur l'avenir de l'Europe dans le domaine de la Justice

Le 7 décembre 2021, le CNUE organisait un événement intitulé « Consolider l'État de droit face aux évolutions économiques et sociales – Les Notaires d'Europe proposent, les Notaires d'Europe agissent », dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

A cette occasion, le CNUE a présenté ses **propositions** pour les citoyens en présence de représentants des institutions européennes.

Ces propositions sont au nombre de onze. Parmi celles-ci, le CNUE demande que le principe de justice préventive, qui prévaut dans 22 des 27 États membres de l'Union européenne, soit davantage pris en compte dans l'élaboration des politiques européennes. Le CNUE formule également des propositions pour mettre fin à la double imposition en matière successorale en Europe, mieux protéger les adultes vulnérables ou encore régler l'héritage numérique afin de prendre en compte les biens en ligne d'un défunt. Enfin, le CNUE appelle les États membres à

se doter de registres et à les interconnecter, par exemple dans les domaines suivants : régimes de protection des majeurs, régimes matrimoniaux et partenariats enregistrés, certificats successoraux européens, procurations, testaments de vie, etc. Durant l'après-midi, les débats étaient consacrés aux projets numériques des notariats européens, ainsi qu'aux propositions de la Commission européenne présentées le 1er décembre pour la numérisation de la coopération transfrontalière des systèmes judiciaires.



Věra JOUROVA, Vice-présidente de la Commission européenne aux Valeurs et à la Transparence :

« Les professions juridiques, comme les notaires, jouent un rôle fondamental pour assurer la protection des droits fondamentaux et le renforcement de l'État de droit. Un système judiciaire efficace exige que

tous les professionnels du droit exercent librement leurs activités dans la mise en œuvre des droits individuels. Vous en particulier, en tant que notaires, représentez une profession juridique forte dont les citoyens ont besoin dans leur vie quotidienne lorsqu'ils se marient, achètent une propriété, traitent des questions de succession. Vous êtes le visage de la justice pour les citoyens. »



Ádám TÓTH, Président du Conseil des Notariats de l'Union Européenne :

« En Europe, le droit est fondé sur le principe d'une justice préventive et d'une régulation efficace des opérateurs économiques. Dans 22 Etats membres, les notaires garantissent la légalité depuis plusieurs siècles et ont toujours su s'adapter aux évolutions sociétales. La fonction notariale concerne l'authenticité, la vérité, la sécurité et la préservation des données sur lesquelles repose la confiance des Etats et de nos concitoyens. A l'heure où les faux, les fausses informations, les données falsifiées, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité se multiplient, cette

vérité et cette sécurité sont plus que jamais indispensables à la société et à l'Etat de droit. »



Roberta METSOLA, Vice-Présidente du Parlement européen :

« J'admire votre résilience et votre capacité d'adaptation au fil des années. J'admire votre engagement pour la construction d'une Europe du droit et pour le projet européen dans son ensemble. Le CNUE est actif dans les domaines les plus cruciaux : la citoyenneté, l'entrepreneuriat, l'accès à la justice et la protection des consommateurs. Je vous demande donc, dans cette prochaine phase, celle où nous façonnons collectivement l'avenir de l'Europe, de continuer à vous engager avec nous comme vous l'avez fait dans le passé. Nous savons que vous êtes engagés avec les citoyens dans certaines des étapes les plus importantes de leur vie. C'est pourquoi nous comptons énormément sur votre expertise et vos idées. »



Gašper DOVŽAN, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Slovénie :

« Votre contribution à la réflexion sur la manière de rendre l'Europe plus proche des citoyens est très appréciée. Votre expérience tirée de votre travail au plus près des citoyens au quotidien vous permet de comprendre leurs intérêts mais aussi leurs difficultés. »



Didier REYNDERS, Commissaire européen à la Justice :

« Je salue chaleureusement l'engagement de longue date des notaires à soutenir l'utilisation des outils numériques dans leur travail, qu'il s'agisse de la communication sécurisée entre notaires et clients, de la numérisation des registres publics ou de la création de l'Annuaire européen des notaires. »



Visionnez la conférence en ligne et des extraits [ici](#).



Conseil des Notariats de l'Union Européenne

Avenue de Cortenbergh, 120 - B-1000 Bruxelles

Tél: + 32 (0)2 513 95 29

E-mail : info@cnue.be

Site web : www.notairesdeurope.eu